# REGLEMENT CHALLENGE U11
## *Saison 2026/2027*

***Validé par le Comité Directeur du 13 Octobre 2026***

**ARTICLE 1 – Programme CHALLENGE U11**

| | Niveau 1<br>(Equipes 1) | Niveau 2<br>(Equipes réserves +<br>équipes 1 éliminés du niveau 1) |
|---|---|---|
| **Tour 1**<br>Octobre | **54 équipes**<br>**12 sites de 4/5**<br>2 Q / Site | **45 équipes**<br>**12 sites de 3/4**<br>1 Q / Site |
| **Tour 2**<br>Novembre | **24 équipes + 8 équipes "Avenir"**<br>**8 sites de 4**<br>2 Q / Site | 12 équipes Niv 1 + 12 équipes = **24 équipes**<br>**8 sites de 3**<br>1 Q / Site |
| **Tour 3**<br>Février/Mars | **16 équipes**<br>**4 sites de 4**<br>2 Q / Site | 8 équipes Niv 1 + 8 équipes = **16 équipes**<br>**4 sites de 4**<br>2 Q / Site |
| **Tour 4**<br>Avril | **8 équipes**<br>**2 sites de 4**<br>2 Q / Site | **8 équipes**<br>**2 sites de 4**<br>2 Q / Site |
| **Finale**<br>Mai | **4 équipes** | **4 équipes** |

3ème

3ème

**ARTICLE 2 - Participation des joueurs et joueuses et équipes :**

Les joueurs(es) participant à cette épreuve devront être licenciés et qualifiés dans les délais. Interdiction de participer 2 fois à un même tour (cas de report).

• ***Restriction de participation concernant les équipes réserves*** :
A compter du 2ème tour, les équipes pourront inscrire sur la feuille de match uniquement les joueurs inscrits sur la feuille de match du 1er tour + maximum 3 joueurs – n'ayant pas participé à ce 1er Tour. Cette restriction ne concerne que les U11… Aucune limitation de nombre et de condition de participation pour les U10 (et U9)

***Le District se réserve le droit d'évocation en cas de non-respect des conditions de participation.***

Toutes équipes déclarant forfait implique automatiquement le forfait des équipes inférieures.
***Toute équipe forfait sera définitivement éliminée de toutes compétitions de ce Challenge.***

**ARTICLE 3 – Répartition des équipes :**
Peuvent participer toutes les équipes engagées avant le tirage du 1er Tour.

**ARTICLE 4 - Déroulement des tours :**
Formule jour de coupe (**séance de 3 tirs aux buts et éventuelle mort subite AVANT chaque match).**
Si fermeture de terrain, le District se réserve le droit de reprogrammer sur un autre site et/ou à une autre date.

A l'issue des rencontres, un classement est effectué, à partir des critères suivants :
**Match gagné = 3 pts, Match nul - Victoire TAB = 2 pts, Match nul - Défaite TAB = 1 pt, Match perdu = 0 pt**
Nota : Si 2 équipes du même club sont sur le même plateau, elles se rencontrent lors du 1er match

**Article 27.2 des RP de la LGEF - Égalité de points au classement des équipes d'un même groupe**
1) Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs exæquo.
2) En cas de nouvelle égalité, les clubs sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.
~~*3) Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application des alinéas 1 et 2 ci-dessus.*~~
4) En cas d'égalité de différence de buts entre les clubs ayant le même nombre de points, on retient la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours de tous les matches.
5) En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retient en premier celui qui en a marqué le plus grand nombre au cours de tous les matches.
6) En cas de nouvelle égalité, on prendra en compte la somme des tirs au but réussis.

Les classements seront effectués par la commission Foot des Enfants et communiqués ensuite aux équipes.

**ARTICLE 5 – Déroulement de la phase finale :**
Mode de fonctionnement : ½ finales et finales pour les deux niveaux. Formule jour de coupe chronométré !
Tirage au sort pour les deux ½ finales.
Matchs pour la troisième place pour les deux niveaux.

***Les clubs sont tenus de rester jusqu'à la remise des récompenses***

**ARTICLE 6 – Réserves et réclamations :**
Les réserves, réclamations et toutes communications devront pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues à l'Article 9 des Règlements Particuliers de la Ligue et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex. Les réserves ou réclamations seront étudiées par la commission compétente et ne seront pas susceptibles d'appel.